

Guérisons inespérées d'états graves de l'estomac par les EUPÉPTASES DUPEYROUX en poudre

M. THOMAS MARCELOT, retraité des Postes, âgé de 70 ans, propriétaire, Avenue Gambetta, à Louviers (Eure), était atteint au début de l'été 1919, de l'époussé par suite d'une dyspepsie chronique...

Mlle LUCIE PETTIN, 10 ans, à Saint-André, par Neuville-s-Alu (Ain), souffrait de crises d'estomac de plus en plus graves et déprimait tous les traitements essayés...

M. FORTUNÉ VOGLIAZZO, 49 ans, du Petit-Clairon, à Maraisville, fait de ces années, le 4 mars 1919, le régime de son souffrance et de sa guérison...

M. LÉON TREMPONT, demeurant cour du Gaz, à Valenciennes (Faubourg de Lille), a l'honneur d'informer le public qu'il ne reconnaît plus les dettes que pourrait contracter sa femme...

Le gérant : Emile GEST Imprimerie du Réveil du Nord

UNE BOITE DE VÉRITABLES PASTILLES VALDA BIEN EMPLOYÉE, UTILISÉE A PROPOS PRÉSERVÉ votre GORGE, vos BRONCHES, vos POUMONS, vos RHUMES, Bronchites, Grippe, Influenza, Asthme, Emphysème, etc.

The Fashionable 89, BOULEVARD de la LIBERTÉ - LILLE Vous invite à voir ses Nouveaux Modèles en COSTUMES TAILLEUR ROBES MANTEAUX FOURRURES

Camionnette Panhard à CYLINDRES, 15/18 HP, charge utile 1 tonne, très bon état de marche.

PARDESSUS 75 Fr. AU DRAPEAU BELGE 89 Rue Léon Gambetta, LILLE

AVIS DIVERS MACHINES A ÉCRIRE UNDERWOOD & REMINGTON garanties

ON DEMANDE A LOUER Jeune officier recherche CHAMBRE CONFORTABLE au centre de la ville.

Carbure et Lampe 231, Rue de Paris, LILLE DELFT achète belles pièces ancienne faïence de DELFT.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir Pipi au lit et Hémorroides MAISON BUROT, A. 17 à NANTES

COIRS Peausseries et Tiges - LEPEER - rue des Débris-St-Étienne, 7 bis, LILLE

COURS D'AUTOMOBILES Brevet Garanti par Fofait-Contrat. Vous et élèves assurés contre les Accidents.

500 VÉLOS 10.000 Enveloppes - MACHINES A COUDRE - Camille Coppinolle, 39, rue Neuve, Lille

M. M. B., N° 214. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 215. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 216. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 217. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 218. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 219. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 220. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 221. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 222. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 223. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 224. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 225. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 226. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 227. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 228. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 229. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 230. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 231. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 232. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 233. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 234. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 235. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 236. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 237. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 238. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 239. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 240. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 241. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 242. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 243. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 244. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 245. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 246. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 247. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 248. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 249. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 250. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.

M. M. B., N° 251. - Nous vous conseillons d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en demandant l'annulation de votre situation.